

DES CONSEILS À VOTRE FAÇON

# Planification successorale : protéger vos héritiers et vos bénéficiaires



# Examinons pourquoi et pour qui nous établissons un plan successoral

Lorsqu'il s'agit de planification successorale, un des facteurs de motivation les plus importants pour plusieurs personnes est le désir de prendre soin et de protéger leur famille et leurs proches. Elles veulent offrir un héritage durable aux êtres chers qui leur survivront. Dans ce livret de notre série sur la planification successorale, nous vous présentons différentes stratégies qui vous permettront de protéger les bénéficiaires de votre planification successorale, vos héritiers et vous-même.

## La véritable tranquillité d'esprit

La planification successorale n'apparaît pas souvent au haut de la liste des choses à faire, mais les gens pour lesquels nous établissons ces plans sont une priorité. C'est pourquoi il est important de changer cette rhétorique. Le temps investi dès maintenant permet de prévenir d'éventuels problèmes juridiques et financiers très coûteux, sans oublier toutes les questions que soulève l'absence d'un plan successoral pour les personnes impliquées. La planification successorale est en fait une planification « pour les gens ». Ce livret électronique présente les différents outils offerts pour vous aider à protéger, faire croître et préserver vos actifs de manière que vos héritiers puissent recevoir les legs que vous leur destinez.



## La première personne à protéger, c'est vous

Vous êtes votre actif le plus précieux. C'est vous qui avez bâti et continuez de bâtir votre patrimoine. Avec les conseils et l'expertise d'un conseiller, vous pouvez faire en sorte qu'il continue de croître et qu'il perdure. Par conséquent, la première ligne de défense de votre patrimoine consiste à compenser une éventuelle perte de capacité, au cas où vous nécessiteriez des soins de longue durée, souffririez d'une maladie grave ou décéderiez de façon prématurée.

Bien entendu, vous devez également protéger vos héritiers. Des problèmes et questions juridiques, comme la contestation d'un testament ou le transfert d'une entreprise, peuvent présenter un risque important pour la valeur de votre succession et rendre vos actifs et vos héritiers plus vulnérables.

Le temps investi dès maintenant permet de prévenir d'éventuels problèmes juridiques et financiers très coûteux, sans oublier toutes les questions que soulève l'absence d'un plan successoral pour les personnes impliquées.



# Il n'est jamais trop tôt pour planifier votre succession

Peu importe l'étape de vie à laquelle vous vous trouvez, l'établissement d'un plan successoral permet de vous assurer que vos volontés soient respectées et que vos bénéficiaires reçoivent les legs que vous leur destinez.

Voici un rappel des étapes que nous vous recommandons pour amorcer le processus :

- 1 Lisez les trois articles de cette série sur la planification successorale et apprenez à mieux connaître en quoi elle consiste.
- 2 Commencez le processus le plus tôt possible et évitez d'avoir à le faire dans des circonstances et un environnement stressants.
- 3 Au début du processus de planification, parlez avec votre famille et vos héritiers. Faites-leur part de vos intentions et de vos désirs afin qu'ils comprennent bien ce que vous voulez créer. Il se peut qu'ils ne connaissent ou ne comprennent pas vos intentions et qu'ils vous fournissent de l'information dont vous voudrez tenir compte lors de l'établissement de votre plan final.
- 4 Travaillez avec un conseiller financier aguerri qui possède les compétences nécessaires pour vous aider à établir votre plan successoral.
- 5 Ayez en main un testament et une procuration à jour et conformes.
- 6 Demandez à votre conseiller de vous présenter, au besoin, des comptables ou avocats spécialisés.
- 7 Faites participer vos liquidateurs au processus de planification successorale.
- 8 Présentez votre conseiller financier à vos héritiers et liquidateurs afin qu'ils puissent travailler ensemble plus aisément le moment venu. Vous éviterez ainsi que leur première rencontre se fasse dans un contexte de stress et d'émotions.
- 9 Communiquez votre plan successoral final à votre famille, vos héritiers et vos exécuteurs testamentaires afin qu'ils comprennent vos décisions et les directives établies.
- 10 Mettez votre plan à jour régulièrement, au fur et à mesure de l'évolution de votre situation. N'oubliez pas d'aviser vos héritiers des changements que vous apportez.

# Des stratégies de protection axées sur les gens

Il existe certaines stratégies courantes que vous devriez songer à intégrer dans votre plan successoral pour vous protéger et protéger vos héritiers contre des éléments qui ne sont pas spécifiquement liés à la finance, comme la santé, la loi, les affaires, les émotions familiales et le stress. En voici trois :

## 1 Les assurances

Il existe plusieurs produits d'assurance qui peuvent vous aider à protéger la valeur de votre succession si vous tombez malade ou si vous décédez prématurément. Voici trois sortes d'assurance à considérer :

### L'assurance maladie grave

Saviez-vous qu'une personne sur deux qui vit au Canada développera un cancer au cours de sa vie? Compte tenu des progrès de la médecine moderne, 63 % des Canadiens ayant obtenu un diagnostic de cancer peuvent s'attendre à y survivre.<sup>2</sup> Ces statistiques démontrent l'importance de la planification en cas de maladie.<sup>3</sup> Outre la fatigue physique et le stress émotionnel qui découlent d'une maladie grave, les conséquences financières peuvent également être très importantes. L'idée n'est pas de vous effrayer, mais plutôt de vous faire prendre conscience que la santé est un facteur qui peut avoir une incidence sur votre patrimoine.

L'assurance maladie grave<sup>3</sup> vous permet de bénéficier d'un montant forfaitaire lorsque survient une maladie grave. Vous pouvez utiliser cette somme pour compenser une perte de revenu, financer des soins à l'étranger ou payer des dettes pendant que vous vous concentrez à recouvrer la santé.

### L'assurance soins de longue durée

Les Canadiens vivent plus longtemps que jamais et il est fort probable que vous ayez besoin de soins lorsque vous serez plus âgé. Que ce soit à la maison ou dans un établissement spécialisé, la plupart des régimes d'assurance provinciaux ne couvrent qu'une partie du coût des soins de longue durée. Une police d'assurance soins de longue durée peut vous aider à financer vos soins lorsque vous serez plus âgé et à éviter l'érosion de votre patrimoine en raison des coûts de ces soins de santé.

### L'assurance vie

Une bonne police d'assurance vie constitue un élément essentiel de tout bon plan successoral. La couverture permet de protéger votre famille advenant votre décès, en réglant le solde de votre hypothèque. Une fois que vos enfants ont dépassé l'âge scolaire, qu'ils ont grandi et que vous êtes mieux établi, votre assurance vie peut se transformer, passant d'un outil visant à protéger votre famille à un actif de votre succession. Vos directives à l'égard de l'utilisation de ces fonds peuvent changer au fil du temps en fonction de ces facteurs. Il se peut que vous désiriez transférer les fonds à une œuvre de bienfaisance ou à une personne en particulier.<sup>4</sup>

## 2 Les conseils et documents juridiques

Le fait de disposer de documents juridiques dûment établis vous assure que vos volontés seront respectées par vos liquidateurs et héritiers. Adressez-vous à un avocat aguerri qui peut naviguer à travers les questions délicates telles les entreprises familiales et les familles reconstituées. Si vous n'avez pas déjà un avocat, votre conseiller financier peut vous diriger vers la bonne personne.

### La procuration

Si vous devenez inapte à prendre des décisions vous concernant, en qui avez-vous confiance pour les prendre en votre nom? Il existe deux types de procurations<sup>5</sup> essentielles que votre avocat peut vous aider à préparer :

- La procuration générale est un document juridique qui confère à votre mandataire le pouvoir d'agir sur l'ensemble ou une partie de vos finances et de vos biens.
- Une procuration perpétuelle est un document juridique qui autorise votre mandataire à continuer à agir en votre nom si vous devenez mentalement incapable de gérer vous-même vos finances et vos biens. Elle peut également lui donner le pouvoir d'agir sur l'ensemble ou une partie de vos finances et de vos biens.

Il est important de noter que chaque province ou territoire possède ses propres lois en matière de procurations. Nous vous recommandons de consulter un conseiller juridique pour vous assurer que votre document est valide dans la province où vous habitez et pour bien comprendre les pouvoirs que vous conférez à votre mandataire dans le cadre d'une procuration. En vous préparant dès maintenant, vous éviterez à vous et votre famille le stress émotionnel et les conflits possibles concernant les décisions relatives à vos finances et vos soins si vos souhaits ne sont pas connus ou que vous ne pouvez plus les communiquer.

### Votre testament

Un testament<sup>6</sup> soigneusement établi est le document qui indique comment vous désirez que votre patrimoine soit distribué après votre décès. Il comporte des directives précises qui aideront votre liquidateur à régler votre succession lorsque viendra le temps de le faire. Vous n'êtes pas légalement tenu de préparer votre testament. Cependant, si vous décédez sans avoir établi un testament, ce sont les lois de votre province ou territoire qui détermineront comme votre patrimoine sera distribué. Ce sont les provinces et les territoires qui établissent les lois régissant les successions.

### Le bon liquidateur

Être liquidateur<sup>7</sup> est une tâche imposante et complexe. Lorsque vous réfléchissez pour trouver la bonne personne, songez à celui ou celle qui sera le plus en mesure de faire respecter les directives que vous avez établies dans votre testament. Il ne faut pas oublier que le rôle de liquidateur nécessite du temps et une expertise pour bien gérer la succession. Si certaines personnes nomment un membre de leur famille, d'autres choisissent de confier cette tâche à des professionnels qui ont l'expérience et le point de vue nécessaires pour liquider des successions plus importantes et plus complexes. Un conseiller financier peut vous aider à choisir le bon liquidateur en fonction de votre situation et lui apporter son soutien le moment venu.

### Le contrat de mariage

Si vous planifiez vous marier (ou vous remarier), il est important de comprendre l'incidence de cette décision sur votre succession. Dans certains cas, par exemple, la validité des testaments que vous avez signés auparavant pourrait être affectée par votre nouvel état matrimonial. C'est pourquoi un contrat de mariage<sup>8</sup> est une bonne chose si vous ou votre conjoint possédez des actifs importants au moment de votre mariage.

Grâce à un contrat qui établit clairement comment vous désirez que vos actifs soient répartis advenant la rupture de votre union ou comment ils seront répartis après votre décès, votre succession est protégée et vos volontés seront respectées.

### 3 Le plan de relève d'entreprise

Vous avez travaillé très fort pour bâtir votre entreprise. Par conséquent, si vous désirez la léguer, vous devez établir un plan<sup>9</sup> qui protégera la valeur de l'entreprise lors du changement de propriétaire. À cette fin, vous devrez travailler avec un conseiller financier, des experts-conseils et des comptables spécialisés, en tenant compte du type d'entreprise, de sa stabilité financière et de sa taille.

Votre conseiller financier peut vous aider à comprendre ces stratégies plus en profondeur et à découvrir d'autres façons de protéger et préserver la valeur de votre succession.



La planification successorale peut être  
une tâche complexe et ardue.  
En notre qualité de conseiller, nous pouvons vous  
aider à comprendre, choisir et combiner les  
différentes stratégies qui conviennent le mieux  
à votre protection et à celle de vos proches.



Sources:

1. Canadian Cancer Society, Canadian Cancer Statistics, 2014
2. Canadian Cancer Society Advisory Committee on Cancer Statistics, 2014
3. Critical Care Insurance, Canada Life Website, Copyright 2014
4. Life Insurance, Canada Life Website, Copyright 2019
5. What every older Canadian should know about: Powers of attorney (for financial matters and property) and joint bank accounts, Government of Canada Website, Updated Oct 2016
6. Making a will and planning your estate, Government of Canada Website, Updated June 2018
7. Ontario Estate Law: Executor Duties, Ontario Probate Website, Updated 2018
8. What is a prenup or a marriage contract?, Steps to Justice Website, Reviewed July
9. Business Succession Planning 101, IPC Private Wealth, Copyright 2018

Autres sources :

Transfert de patrimoine 101 : Comment parler de votre patrimoine à vos héritiers, GESTION PRIVÉE IPC, 2017

L'art et la science de la planification successorale: publié par Investment Planning Counsel Inc.

Avant de mettre en œuvre les stratégies proposées dans cet article, vous devriez consulter un conseiller fiscal, un comptable, un professionnel du droit, un conseiller financier ou un autre professionnel qualifié afin de connaître les répercussions propres à votre situation. Le droit successoral, notamment les testaments, les procurations et les frais d'homologation, varie et est régi par chaque province et/ou territoire. Veuillez consulter les lois provinciales s'appliquant à votre lieu de résidence.

Investment Planning Counsel Inc. offre le présent document à titre indicatif seulement et il ne doit pas être considéré comme une source de conseils professionnels. L'information contenue dans ce document est basée sur des renseignements présumés exacts au moment de leur publication, mais IPC ne peut garantir leur exhaustivité et leur exactitude. Les particuliers devraient communiquer avec leur conseiller IPC pour obtenir des conseils professionnels concernant leur situation personnelle et financière.

Les marques de commerce appartiennent à Investment Planning Counsel Inc. et sont utilisées sous licence par ses filiales. Investment Planning Counsel est une société de gestion de patrimoine entièrement intégrée. Les fonds communs de placement sont offerts par l'entremise d'IPC Gestion du patrimoine et IPC Valeurs mobilières. Les valeurs mobilières sont offertes par l'entremise d'IPC Valeurs mobilières, membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Les produits d'assurance sont offerts par l'entremise d'IPC Services financiers et de PPI Solutions.